|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/11[[1]](#footnote-2)\* | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  26 août 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur les registres  
des rejets et transferts de polluants à la Convention  
sur l’accès à l’information, la participation du public  
au processus décisionnel et l’accès à la justice  
en matière d’environnement

**Groupe de travail des Parties**

**Cinquième réunion**

Genève, 23 et 24 novembre 2016

Point 7 b) i) de l’ordre du jour provisoire  
**Préparatifs de la troisième session de la Réunion  
des Parties au Protocole : préparatifs de fond :  
ordre du jour de la troisième session**

Projet d’ordre du jour de la troisième session de la Réunion  
des Parties au Protocole sur les registres des rejets  
et transferts de polluants

Document établi par le Bureau

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Conformément à son mandat, le Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus) est chargé de préparer les sessions de la Réunion des Parties au Protocole (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/4, par. 2 b)). |
| Le projet d’ordre du jour de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole figurant dans le présent document a été établi par le Bureau de la Réunion des Parties au Protocole, en consultation avec le Bureau de la Réunion des Parties à la Convention d’Aarhus. Le Bureau de la Réunion des Parties à la Convention a été consulté pour ce qui est de l’organisation des travaux (voir sect. II) afin de faciliter les débats du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole, qui se tiendront l’une immédiatement à la suite de l’autre. Le Groupe de travail des Parties à la Convention, à sa vingtième réunion (Genève, 15-17 juin 2016), et le Bureau de la Réunion des Parties au Protocole, à sa dixième réunion (Genève, 7 juillet 2016), ont approuvé l’organisation des travaux proposée dans le présent document et la tenue d’un débat conjoint de haut niveau des deux organes consacré aux relations entre la Convention et son Protocole et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. |
| Le Groupe de travail sera invité à examiner et à approuver le projet d’ordre du jour provisoire, et à charger le Bureau d’en établir la version définitive pour présentation à la Réunion des Parties à sa troisième session. |
|  |

I. Dates et lieu

1. Comme pour la précédente session, il a été proposé que la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus) et la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se tiennent l’une à la suite de l’autre. Le Gouvernement monténégrin a proposé d’accueillir ces manifestations.
2. Le Groupe de travail des Parties à la Convention, à sa vingtième réunion (Genève, 15-17 juin 2016), et le Bureau de la Réunion des Parties au Protocole, à sa dixième réunion (Genève, 7 juillet 2016), sont convenus de tenir leurs sessions consécutivement durant la semaine du 11 septembre 2017[[2]](#footnote-3). Ils ont en outre accueilli avec satisfaction l’offre du Monténégro d’accueillir les prochaines sessions et ont remercié le Gouvernement monténégrin de sa proposition.

II. Organisation des travaux

1. Il est proposé de répartir comme suit le temps imparti pour la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention, la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole et les réunions connexes.

| *Dates* | *Organe de la Convention/du Protocole* |
| --- | --- |
|  |  |
| Dimanche 10 septembre (journée entière) | Comité d’examen du respect des dispositions de la Convention (pourrait se poursuivre en parallèle avec la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention, si besoin est) |
| Lundi 11 septembre (9 heures‑11 heures) | Bureau de la Réunion des Parties à la Convention |
| Lundi 11 septembre (11 h 30‑13 heures et 15 heures‑17 h 30) | Sixième session de la Réunion des Parties à la Convention (travaux préparatoires) |
| Mardi 12 septembre (10 heures‑18 heures) | Sixième session de la Réunion des Parties à la Convention (débat général) |
| Mercredi 13 septembre (10 heures‑18 heures) | Sixième session de la Réunion des Parties à la Convention (débat général), Bureau de la Réunion des Parties au Protocole et Comité d’examen du respect des dispositions du Protocole (pourrait se poursuivre en parallèle avec la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention, si besoin est) |
| Jeudi 14 septembre (10 heures‑18 heures) | Débat conjoint de haut niveau de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole |
| Vendredi 15 septembre (10 heures‑18 heures) | Troisième session de la Réunion des Parties au Protocole (débat général) |

**III. Éléments de l’ordre du jour**

1. Pour la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole, il est suggéré que : a) l’ordre du jour soit globalement semblable à celui de la deuxième session ; b) l’ordre du jour couvre tous les domaines de fond relevant du Protocole ; et c) les discussions portent sur les bonnes pratiques, les réalisations, les enseignements tirés, les difficultés et les obstacles liés à la mise en œuvre du Protocole.
2. Des représentants de gouvernements et de parties prenantes pourraient être invités à présenter des exposés liminaires sur des points particuliers de l’ordre du jour. Le Groupe de travail des Parties à la Convention, à sa vingtième réunion (Genève, 15-17 juin 2016), et le Bureau de la Réunion des Parties au Protocole, à sa dixième réunion (Genève, 7 juillet 2016), ont appuyé la tenue d’un débat conjoint de haut niveau consacré aux relations entre la Convention et son Protocole et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Un tel débat de haut niveau devrait : a) attirer des participants de haut niveau ; et b) concerner des questions qui se font jour à l’échelle mondiale (par exemple la contribution de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des objectifs de développement durable). Les Parties au Protocole pourraient établir (avec les Parties à la Convention) une brève déclaration thématique conjointe (de 2,5 pages au maximum) qui serait examinée par les responsables de haut niveau participant au débat.
3. Une proposition d’ordre du jour de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole tenant compte des considérations qui précèdent est suggérée ci-après.

Débat conjoint de haut niveau

1. Ouverture.

2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole.

3. Débat thématique sur les relations entre la Convention et son Protocole   
et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

4. Examen et adoption de la Déclaration.

5. Examen et adoption des décisions de la Réunion des Parties à la Convention.

6. Clôture du débat conjoint de haut niveau.

Débat général

1. Ouverture du débat général et adoption de l’ordre du jour.

2. État d’avancement du processus de ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

3. Promotion et renforcement des capacités[[3]](#footnote-4) :

a) Mécanismes de coordination et synergies ;

b) Ressources techniques, activités menées aux niveaux sous-régional et national.

4. Mécanismes de présentation de rapports et d’examen du respect des dispositions :

a) Mécanisme de présentation de rapports ;

b) Mécanisme d’examen du respect des dispositions.

5. Programme de travail et fonctionnement du Protocole :

a) Mise en œuvre du programme de travail pour la période 2015-2017 ;

b) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2015‑2020 ;

c) Futur programme de travail ;

d) Dispositions financières.

6. Élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

7. Date et lieu de la quatrième session ordinaire.

8. Questions diverses.

9. Examen et adoption des décisions.

10. Clôture de la réunion.

1. \* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 octobre 2016). [↑](#footnote-ref-2)
2. La soixante-douzième session ordinaire de l’Assemblée générale des Nations Unies s’ouvrira au Siège de l’Organisation des Nations Unies, le mardi 12 septembre 2017. Le débat général s’ouvrira le mardi 19 septembre 2017. [↑](#footnote-ref-3)
3. Il est suggéré d’examiner l’évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions relatives aux registres des rejets et transferts de polluants dans le cadre du débat de haut niveau. [↑](#footnote-ref-4)